

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

Présents : 14

Absente excusée : Mme SUBIT D (pouvoir à M. PUSSIER)

Secrétaire de séance : COQUAZ Danielle

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008 à l'assemblée, qui fait apparaître, un excédent de fonctionnement de 497 612.51 € et un déficit d'investissement de 56 974.64 €. Compte tenu du report des exercices précédents, le compte administratif est excédentaire de 298 127.18 €. Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2008.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Public et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce document.
Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2008.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le compte administratif 2008 fait apparaître :

- En section d'investissement, un déficit cumulé de **680 569.10 €**
- En section de fonctionnement, un excédent cumulé de **978 696.28 €**.

De plus, la section investissement laisse apparaître les restes à réaliser :

- En dépenses : un montant de 508 500 €
- En recettes : un montant de 411 900 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 comme suit :

. Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour **777169.10 €**

. Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour **201527.18 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux 2008 :

- taxe d'habitation : 6,15%,
- foncier bâti : 18,20 %
- foncier non bâti : 52,20 %.

Il précise que le projet de budget primitif a été conçu en tenant compte des taux de 2008 et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil décide de maintenir les même taux en 2009.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget préparé par la commission des finances et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le budget est adopté en équilibre à la section de fonctionnement à hauteur de 1 830 157 € et en section d'investissement à hauteur de 2 536 827 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée un constat visuel réalisé par une entreprise au sujet de la toiture de l'église du village. Les tuiles sont usées, la charpente est en mauvais état, et une restauration de la toiture devient indispensable, faute de quoi la restauration intérieure du bâtiment réalisée il y a quelques années pourrait se trouver dégradée.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour ces travaux.

Accord du conseil municipal.

LANCEMENT DE L'ETUDE D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES POUR UNE PARTIE DU HAMEAU DE MARIEU (Rue du Gros Buis et route du Serverin) :

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a confié la maîtrise d'ouvrage au SE 38 pour les travaux d'électrification rurale.

Il donne lecture de la pré-étude réalisée par ce syndicat.

Les frais de maîtrise d'ouvrage qui en découlent s'élèvent à **12523 €**.

Le conseil donne son accord pour poursuivre l'étude.

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE PAR LE FCTVA :

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement dans son plan de relance économique a prévu de rembourser le FCTVA aux communes au bout d'un an au lieu de deux habituellement, si la collectivité s'engage à augmenter son investissement en 2009 d'au moins 1 € par rapport à la moyenne de ses investissements réalisés en 2004, 2005, 2006 et 2007.

Les travaux d'investissement prévus cette année au budget primitif étant supérieurs à la moyenne indiquée ci-dessus, Monsieur le Maire propose de délibérer et de signer une convention d'engagement avec Monsieur le Préfet de l'Isère.

Accord du conseil.

IMPLANTATION D'UN DEUXIEME SCANNER EN NORD ISERE :

Monsieur le Maire informe les élus que l'implantation de ce deuxième scanner fait l'objet d'un contentieux entre la Clinique Saint Vincent de Paul et l'Hôpital Public Pierre OUDOT de BOURGOIN JALLIEU, chacun souhaitant que ce scanner soit implanté sur son site.

A la suite de la lecture des courriers adressés en Mairie, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Le conseil admet que le fonctionnement du premier scanner installé en 1989 satisfait aussi bien le public que le privé, et se prononce en faveur de l'implantation de cette imagerie à l'Hôpital Public.

PRESENTATION DU L'AVANT PROJET DE ZONE 30 AU CENTRE VILLAGE :

Frédéric FLAMAND, responsable de la commission voirie, présente l'avant projet de la zone 30 qui englobera la rue de la Mairie, la rue des écoles devant l'école primaire et l'impasse Fontaine Blanche devant l'école maternelle.

Le conseil émet un avis favorable au dossier.

La commission voirie présentera ce projet aux riverains de la rue de la Maire afin de recueillir leur avis.

REUNION DU CCAS le 30 Mars 2009

Présents : 14

Absents excusés : Mmes SUBIT D. PLANCHAT L. M. PEREIRA J.

Secrétaire de séance : COQUAZ Anne

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Monsieur le Président présente le compte administratif 2008, qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2133.32 € . Compte tenu du report des exercices précédents, le compte administratif est excédentaire de 2079 €.

Le CCAS approuve le C.A. 2008.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 :

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Public et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le CCAS approuve le compte de gestion 2008.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur le Président expose aux membres du C.C.A.S. qu'après présentation du compte administratif 2008, celui-ci fait apparaître un résultat de fonctionnement s'élevant à la somme de : **2079.58 €.**

Il propose de l'affecter de la façon suivante :

- C/002 (excédent de fonctionnement reporté)

Recette de fonctionnement	2079.58 €.
---------------------------	-------------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 :

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le budget est adopté en équilibre à la section de fonctionnement à hauteur de 24 679 €.